

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 23 avril 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi  
Mme Valleton donnant pouvoir à M. Grandin

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Sadi, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Monany

-----



## **Délibération n° 05-06 du 23 avril 2020**

### **AVENANT N°3 AU CONTRAT DE PARTENARIAT N°20129300000604 POUR LA CONCEPTION, UNE PARTIE DU FINANCEMENT, LA CONSTRUCTION, LE GROS ENTRETIEN/RENOUVELLEMENT ET LA MAINTENANCE DE QUATRE COLLÈGES SITUÉS À BLANC-MESNIL, BONDY, NOISY-LE-GRAND ET SAINT-DENIS/SAINT-OUEN CONCLU AVEC EIFFICOL 3**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n°2012-III-10 / 3-1 en date du 15 mars 2012 approuvant le contrat de partenariat pour la conception, une partie du financement, la construction, le gros entretien/renouvellement et la maintenance de quatre collèges situés à Blanc-Mesnil, Bondy, Noisy-le-Grand et Saint-Denis / Saint-Ouen, et donnant délégation à la Commission Permanente pour tous les actes de gestion de ce contrat,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le contrat de partenariat n°20129300000604 notifié le 4 avril 2012 à EIFFICOL 3,

Vu le projet d'avenant n°3,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- APPROUVE l'avenant n°3 au contrat de partenariat n°20129300000604 pour la conception, une partie du financement, la construction, le gros entretien/renouvellement et la maintenance de quatre collèges situés à Blanc-Mesnil, Bondy, Noisy-le-Grand et Saint-Denis/Saint-Ouen, à conclure avec l'entreprise Eifficol 3, dont projet ci-annexé ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant, au nom et pour le compte de Département.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*